



Contribution des IUT de Midi-Pyrénées au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

1 - Contexte

Dans le contexte actuel de l'enseignement supérieur qui se caractérise par une tendance forte à la « métropolisation » et à la fédération des établissements d'enseignement supérieur autour de missions recherche renforcées, la prise en compte des territoires apparaît comme une vraie difficulté pour les universités autonomes.

Face à cette situation, le conseil régional de Midi-Pyrénées met en place une politique d'aménagement territorial de l'enseignement supérieur (à travers le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur - SRES) qui va permettre notamment la définition et la signature de contrat de sites.

L'Association Régionale des IUT (ARIUT) Midi-Pyrénées collabore depuis 2005 pour renforcer la cohérence de son offre de formation et la solidité de chacun des sites d'implantation des IUT. L'ARIUT s'est fortement investie dans la construction du Plan Régional des Formations en cours de manière à offrir une vision collective de l'action des IUT.

De manière à proposer une action cohérente dans le cadre de la mise en place du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui débouchera, en particulier, sur le Contrat de Projet Régional des Formations, l'ARIUT Midi-Pyrénées propose dans ce document :

- **6 objectifs** à valoriser sur chaque site et de façon collective :
 1. Renforcer la cohérence de la voie technologique du grade de Licence
 2. Développer l'offre de formation pour répondre aux besoins de l'économie des territoires dans les emplois intermédiaires
 3. Développer la formation continue et la formation tout au long de la vie
 4. Renforcer l'articulation de la recherche sur les sites avec les grands pôles de recherche de l'Université de Toulouse
 5. Développer le transfert de technologie
 6. Développer la mobilité internationale des étudiants et des personnels

- **des actions concrètes** permettant la réalisation de ces objectifs

2 – Les IUT de Midi-Pyrénées

Une implantation territoriale

- 8 sites en Midi-Pyrénées : Auch, Albi, Blagnac, Castres, Tarbes, Toulouse, Rodez
- partenariat avec les collectivités territoriales pour le fonctionnement des sites et la qualité de la vie étudiante,

Un accès à l'enseignement supérieur sur les territoires

- plus de 8000 étudiants dont la moitié hors Toulouse,
- 36% de bac technologiques, 47% de boursiers
- 19 spécialités différentes de DUT dont 16 présentes hors Toulouse
- 47 Licences Professionnelles dont 30 hors Toulouse

Un ancrage recherche

- 337 enseignants-chercheurs dont 137 hors Toulouse
- soutien fort à la recherche (création des locaux recherche, dotation complémentaire aux équipes de recherche, cofinancement de thèses...)

Un partenariat avec les entreprises de Midi-Pyrénées

- plus de 1000 intervenants professionnels dans les formations,
- 5000 étudiants en stage chaque année,
- 276 étudiants en contrat d'apprentissage,
- 425 étudiants en formation continue

Une ouverture à l'international

- plus de 400 étudiants en mobilité internationale chaque année de nombreux pays aussi bien en Europe que dans le reste du monde
- accueil d'étudiants étrangers dans le cadre de programmes coordonnés nationalement

Une politique régionale

- réflexion commune sur l'analyse des candidatures, l'offre de formation, la réussite des étudiants,
- Licences professionnelles communes sur les différents sites et complémentarité des spécialités des autres LP
- plateforme pédagogique numérique commune à tous les IUT de Midi-Pyrénées
- projets pédagogiques partagés
- mutualisation des bourses de mobilité
- communication commune (INFOSUP, site Web, communications dans les lycées, ...) donnant une vision homogène des IUT aussi bien à Toulouse que hors Toulouse
- mutualisation des actions de formation pédagogique des enseignants
- mutualisation des bonnes pratiques de gestion

Une stratégie territoriale

- soutien prioritaire au développement des sites décentralisés
- liaison des équipes de recherche des sites avec les grands laboratoires toulousains
- constitution de plateformes de compétences avec les autres opérateurs du L technologique

3 – 6 Objectifs pour un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la recherche

✚ **Objectif 1 : Renforcer la cohérence de la voie technologique du grade de Licence**

La voie technologique du grade de Licence s'inscrit dans le cadre de parcours de formation accessible aux lycéens de Terminale, aux publics en réorientation dans le grade de Licence et aux publics en formation continue. Elle répond particulièrement aux besoins d'orientation des bacheliers technologiques et professionnels dans un contexte de réforme profonde du lycée et du bac. Elle permet l'insertion professionnelle dans des emplois intermédiaires aux niveaux III (bac+2) et II (bac+3) ainsi que l'accès au grade de master et au niveau I de certification.

Les diplômes qui la constituent sont :

- le DUT et la Licence Professionnelle (diplômes universitaires)
- le BTS (actuellement en cours de réforme pour permettre en particulier une meilleure intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur).

Les filières de CPGE technologiques constituent également un des éléments de cette voie technologique du grade de Licence.

Cette voie est caractérisée par un nombre d'opérateurs importants (les IUT, les lycées mais aussi d'autres organismes préparant au BTS). Elle occupe une part importante du territoire de Midi-Pyrénées et constitue à la fois un accès privilégié aux études supérieures pour tous les publics et une voie d'insertion particulièrement bien adaptée aux entreprises sur les territoires. Du fait du nombre important d'opérateurs, elle souffre parfois d'un manque de lisibilité et de cohérence.

Les diplômes sont pourtant complémentaires et les collaborations entre les IUT et les lycées ont installé une base de coopération qu'il est important de développer. La cohésion portée par l'ARIUT Midi-Pyrénées, qui doit trouver une place dans le cadre du développement du pôle de recherche et d'enseignement supérieur Université de Toulouse, doit servir de base au renforcement global de la voie technologique du grade de Licence.

Ainsi les **IUT de Midi-Pyrénées proposent la mise en place de plateformes de compétences qui associent IUT, opérateurs du BTS et CPGE technologiques**. Elles permettront de mettre en œuvre des projets collectifs propices à :

- une réponse cohérente au besoin de formation initiale et continue
- l'élaboration d'une offre visant l'insertion professionnelle aux niveaux III et II de certification en capacité de répondre au besoin des professionnels de Midi-Pyrénées
- une accessibilité renforcée de tous les parcours de la voie technologique du grade de Licence favorisant la réussite de tous les étudiants
- une transition favorisée entre le lycée et l'enseignement supérieur
- des passerelles entre voie générale et voie technologique ainsi qu'entre les différentes formations de cette voie technologique clairement identifiées afin de sécuriser les parcours.
- des poursuites d'études vers les écoles ou les cursus licence et master des universités
- une lisibilité renforcée de l'offre de formation et des parcours.

Actuellement plusieurs champs de métiers sont investis de manière à déboucher rapidement sur les premières plateformes et les premiers projets. Cf. Document « Plateformes de Compétences »

Propositions d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du SRESR :

- **IUT/Rectorat + DRAAF : Mise en place de plateformes de compétences de site et de métiers** dans le cadre d'un partenariat renforcé entre les IUT et les lycées (cf. annexe)
- **IUT/PRES/Région : Elaboration d'une cartographie de la voie technologique du grade de Licence en Midi-Pyrénées** permettant d'améliorer l'orientation des lycéens
- **IUT/PRES/Rectorat + DRAFF : Mise en place d'une instance de coordination de la voie technologique du grade de licence en Midi-Pyrénées** permettant notamment d'analyser l'évolution de l'offre de formation, les parcours de formation et les besoins économiques.

✚ Objectif 2 : Développer l'offre de formation pour répondre aux besoins de l'économie dans les emplois intermédiaires

L'offre de formation des IUT (DUT et LP) est particulièrement adaptée pour répondre aux besoins en emplois intermédiaires des PME régionales. Les implantations territoriales des IUT participent incontestablement de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et sont un facteur de dynamisation de l'économie locale. Depuis maintenant plusieurs années, l'ARIUT Midi-Pyrénées a pris acte de la nécessité de donner une taille critique aux différentes implantations des IUT de Midi-Pyrénées et privilégie leur développement. Ainsi, à l'occasion de leur auto-évaluation en 2009 les IUT de Midi-Pyrénées ont défini les priorités suivantes :

Concernant les DUT :

- Site d'Auch : consolidation de l'offre existante sur le label GersTerra, développement de la capacité d'accueil
- Site de Blagnac : consolidation de l'offre autour des services à la personne
- Site de Castres : consolidation autour du commerce nouvellement implanté
- Site de Figeac : développement sur la filière Energie
- Site de Rodez : développement dans le domaine carrières juridiques
- Site de Tarbes : développement sur le Génie Civil
- Site de Toulouse : ouverture d'une option de distribution industrielle (orientation de Techniques de Commercialisation)

Concernant les Licences professionnelles :

Après dix ans de fort développement, l'offre de Licences Professionnelles permettant l'accès à l'insertion au niveau II de qualification arrive à maturité et doit maintenant être travaillée en privilégiant :

- **la cohérence des parcours BTS et DUT** conduisant aux LP appuyée sur la coopération des IUT et des lycées
- **la cohérence globale dans les domaines de licence** de l'Université de Toulouse,
- **le développement de l'alternance** (apprentissage et contrats de professionnalisation) particulièrement adaptée pour des formations qui visent une insertion professionnelle immédiate

Propositions d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du SRESR :

- **Région : labellisation de nouvelles formations (DUT et LP) en apprentissage sur chacun des sites** des IUT dans les cinq ans à venir
- **Universités/IUT : Amélioration de l'encadrement enseignant** sur les sites les plus déficitaires et soutien de l'ouverture de nouvelles formations
- **PRES : Coordination de la politique LP** par le groupe de suivi (institué en 2009)
- **Région/Collectivités/CROUS : Analyse et amélioration des conditions de vie et d'études** sur les différents sites

✚ Objectif 3 : Développer la formation continue et la formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie devient un des grands enjeux d'une société où le changement est devenu la règle. Les institutions d'enseignement supérieur devront impérativement intégrer cette nouvelle donne : chacun doit pouvoir se qualifier et obtenir des diplômes à tous les âges de la vie professionnelle.

Les IUT ont déjà une longue tradition de formation continue et de collaboration avec les entreprises, ils peuvent jouer de ce point de vue un rôle majeur sur les territoires dans les années qui viennent.

La formation continue et la VAE sont aujourd'hui utilisées dans un cadre de promotion sociale et dans quelques actions liées à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Ce chapitre doit sans doute être davantage développé en liaison avec les organisations fédérant les entreprises. L'intégration de publics de formation continue dans des modules de formation et non uniquement dans des diplômes constitue un enjeu d'appropriation du LMD. Ainsi, ces modules, immédiatement positionnés sur des compétences intéressant l'entreprise, doivent être valorisés par des ECTS dans le cadre d'un parcours potentiellement diplômant.

Pour développer cette approche, il faut :

- construire des méthodes permettant l'individualisation des parcours
- se rapprocher des réseaux qui fédèrent les entreprises, particulièrement les plus petites qui se trouvent dispersées sur le territoire (actuellement, action en cours avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne)
- utiliser les stages et projets tutorés des étudiants pour se rapprocher des besoins de l'entreprise
- envisager des réponses de formations élaborées en fonction des besoins et des publics entre le présentiel intégral et la formation en totalité à distance.

Propositions d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du SRESR :

- **IUT : élaborer des modules de formation continue valorisable en ECTS** dans le cadre de parcours diplômants.
- **IUT : développer l'utilisation des ressources numériques des IUT pour la formation continue** des salariés
- **IUT : développer le rôle de conseil auprès des PME en matière de formation continue et de prestation de technologie** (Cf. § transfert de technologie)

🚧 Objectif 4 : Renforcer l'articulation de la recherche sur les sites avec les grands pôles de recherche de l'Université de Toulouse

Le développement de la recherche universitaire sur tous les sites en Midi-Pyrénées constitue un enjeu important pour irriguer les territoires avec l'innovation qui en découle.

Elle constitue un enjeu et une difficulté au moment où les laboratoires sont conduits à renforcer leur cohérence et leur visibilité internationale. La cohérence de la recherche doit être envisagée au niveau de l'Université de Toulouse. Il faut donc assurer la liaison entre la recherche des sites décentralisés et celle de la métropole toulousaine en terme de complémentarité et de cohérence globale. Cet accord permet d'installer, sur un site, une recherche adossée à des laboratoires toulousains et à des écoles doctorales. Elle doit être irriguée par des moyens qui renforceront son attractivité pour les chercheurs.

Chaque site doit faire l'objet d'une évaluation sur la maturité de cette étape et des actions concrètes doivent être mises en œuvre.

Propositions d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du SRESR :

- **IUT/Universités/PRES : création d'un comité recherche par site** chargé une fois par an :
 - de renforcer la cohérence des activités scientifiques sur le site
 - de soutenir leur liaison avec les grands pôles recherche de l'Université de Toulouse
- **IUT/Universités : soutiens spécifiques aux équipes de recherche de site liées aux pôles de recherche de l'Université de Toulouse**
- **Région/IUT/collectivités :**
 - **financement de bourses de stages** pour les étudiants en master recherche
 - **co-financement de 3 bourses doctorales** par an (soit 10% des co-financements Région) sur les sites hors Toulouse
 - **favoriser les conditions d'accueil et de travail de chercheurs**

Objectif 5 : Développer le transfert de technologie

Par leur implantation sur les territoires, leur lien à la recherche et leurs relations privilégiées avec les PME, les IUT doivent pouvoir jouer un rôle majeur d'acteur du transfert de technologie et de « passeurs » entre les entreprises et les laboratoires de recherche.

Le transfert de technologie peut se concevoir selon plusieurs niveaux :

- De nombreuses entreprises peuvent gagner en compétitivité par **un transfert de technologie de premier niveau permettant d'améliorer les pratiques ou les outils technologiques**. Les étudiants des IUT par le biais des projets et des stages contribuent à ce premier niveau en créant un lien entre les PME et les formations universitaires.
- **Un transfert de technologie de deuxième niveau permettant de soutenir l'innovation** peut ensuite être organisé en s'appuyant sur l'alternance. La présence continue d'un étudiant dans une PME constitue en effet une occasion de renforcer la fertilisation croisée des compétences des entreprises et des IUT.
- **Un troisième niveau peut être identifié en s'appuyant sur les ressources humaines des IUT conjuguées aux ressources humaines des lycées** et autres opérateurs du BTS. Les IUT peuvent notamment jouer un **rôle de conseil en compétences technologiques auprès des PME**. Ce rôle doit être corrélé à celui de conseil en matière de formation continue des salariés.
- Enfin, les moyens humains et technologiques de la recherche peuvent dans le cadre de partenariats élaborés par convention ou contrat permettre des actions de **transfert de technologie de quatrième niveau qui vise la levée de verrous technologiques et le développement d'activités innovantes**.

Par ailleurs, au-delà des champs scientifiques sur lesquels la recherche se développe sur les sites décentralisés, les IUT peuvent également jouer **le rôle de relais et d'aiguillage auprès des entreprises vers les pôles de recherche toulousains** comme peuvent le faire les pôles de compétitivité et les pôles d'excellence ruraux.

Propositions d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du SRESR :

- **IUT/Région/Collectivités : Création sur chaque site d'un poste de « Conseil en Développement des Compétences »** chargé de :
 - **favoriser les liens entreprises / formations technologiques**
 - **développer l'alternance**
 - **élaborer des modules de formation continue** dans le cadre de parcours diplômants
 - **proposer aux PME l'utilisation des plateformes technologiques** des IUT et des lycées
 - **relayer les demandes des entreprises** auprès des centres de transfert de technologie et des laboratoires de recherche

Cette initiative pourrait bénéficier d'une subvention d'amorçage de la Région à charge ensuite pour les IUT d'atteindre un auto-financement.

Objectif 6 : Développer la mobilité internationale des étudiants et des personnels

La mobilité internationale des étudiants constitue un facteur important d'ouverture des territoires de la région Midi-Pyrénées. Elle répond par ailleurs à une demande de plus en plus forte des étudiants actuels.

La Région Midi-Pyrénées soutient fortement depuis plusieurs années la mobilité des étudiants des IUT, particulièrement en stage professionnel. Cette action est appuyée sur un réseau de responsables de relations internationales dans les différents IUT de Midi-Pyrénées. La mobilité des enseignants est collectivement utilisée pour entretenir et développer le réseau de partenaires qui accueillent les étudiants au cours de leur stage.

Aujourd'hui, environ 10% des étudiants des IUT bénéficient d'une mobilité internationale au cours de leurs études (DUT ou LP). Les responsables des relations internationales des IUT sont prêts à soutenir un objectif ambitieux de doublement de cette mobilité dans les cinq prochaines années. Le SRESR doit intégrer cette « nouvelle frontière » pour nos étudiants en soutenant les initiatives qui favorisent la mobilité.

Les IUT de Midi-Pyrénées souhaitent s'engager avec les IUT du Languedoc Roussillon sur le chantier de l'Eurorégion. Un premier travail consiste à identifier les partenaires espagnols positionnés sur les formations technologiques et professionnelles alimentant les métiers intermédiaires. Cette identification permettra de nouer des liens conduisant à la valorisation d'ECTS soutenant la mobilité des étudiants dans le cadre de leur parcours de formation et conduira à des accords de doubles diplômes.

Propositions d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du SRESR :

- **PRES/Région : Poursuivre l'effort de financement de bourses** de mobilité internationale pour les étudiants
- **IUT Midi-Pyrénées/IUT Languedoc Roussillon/Eurorégion : Elaborer un projet Eurorégion** conduisant à l'identification des partenariats à mettre en place avec les institutions espagnoles de formations technologiques et professionnelles insérant dans les métiers intermédiaires.
- **PRES : Organiser l'accueil d'étudiants étrangers** sur la question du Français Langue Etrangère, du logement, etc

Annexe : Projet de construction de plateformes de compétences en Midi-Pyrénées

1 - Contexte

La voie technologique du grade de Licence représente un élément fondamental du maillage territorial de l'enseignement supérieur. Elle est fondée sur les classes de STS préparant le BTS, principalement des lycées et sur les IUT préparant au DUT. Limitée au bac+2, elle se prolonge vers la Licence Professionnelle permettant l'accès au grade de Licence dans un objectif d'insertion professionnelle immédiate.

Sur le territoire de Midi-Pyrénées, cette voie technologique est portée par 5 IUT implantés sur 8 sites et par plus de 85 établissements (dont environ 80% sont des lycées) implantés dans près de 40 villes dans la région.

Les deux filières STS et IUT apportent des réponses complémentaires et nécessaires aux besoins du monde économique et social. La première filière est plus technique, centrée sur des métiers spécifiques, la seconde plus technologique, centrée sur une ou des familles de métiers. Par leur proximité (implantations régionales, dimensions humaines des structures, encadrement pédagogique renforcé) et leur caractère sécurisant (diplôme professionnalisant au bout de deux ans permettant une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études, taux de réussite élevé), elles jouent par ailleurs un véritable rôle d'ascenseur social et de dynamisation des territoires.

Dans le contexte actuel de l'enseignement supérieur qui se caractérise par une tendance forte à la « métropolisation » et à la construction d'universités de très grande taille portant des missions recherche renforcées, la prise en compte des territoires est une vraie difficulté pour les universités autonomes.

Face à cette situation, le conseil régional de Midi-Pyrénées met en place une politique d'aménagement territorial de l'enseignement supérieur (à travers le Schéma Régional d'Enseignement Supérieur - SRES) qui va permettre la définition et la signature de contrat de sites.

De son côté, l'Etat dans le cadre de sa politique de structuration de l'enseignement supérieur souhaite rénover les STS pour entre autres multiplier les passerelles avec les autres formations du L et développer des dispositifs permettant la poursuite d'études.

Enfin, la réforme du lycée et du baccalauréat nécessitent de préparer les établissements d'enseignement supérieur postbac à accueillir de nouveaux publics. Afin, de favoriser cet accueil, il est nécessaire d'envisager des collaborations au sein de la voie technique et technologique postbac permettant d'apporter des réponses efficaces au besoin d'orientation des lycéens.

Dans ce cadre, pour répondre aux enjeux actuels, il est nécessaire et opportun pour l'ARIUT Midi-Pyrénées de renforcer la voie technologique du grade de Licence sur le territoire régional en favorisant les partenariats des IUT avec les opérateurs du BTS autour de « plateformes de compétences » à dimension « métiers » ou à dimension « territoire », voire intégrant les deux dimensions (les entrées « métiers » et « territoires » peuvent se superposer). Ces plateformes constitueront des réseaux structurants d'opérateurs de la voie technologique du grade de Licence.

2 - Objectifs

L'objectif est construire des partenariats conventionnés entre opérateurs à travers des plateformes de compétences communes. Ces partenariats pourront s'organiser autour des thèmes suivants :

1. Formation

- Orientation, parcours spécifiques passerelles (répondre au besoin des jeunes dans l'objectif de 50% d'une classe d'âge au niveau Licence)
- Actions pédagogiques communes (conduire les équipes pédagogiques à se connaître et à travailler ensemble, favoriser le lien lycée – enseignement supérieur universitaire)
- Structuration de l'offre de formation initiale et continue (répondre aux besoins de l'économie en emplois intermédiaires et aux besoins de formation des salariés dans le cadre de la formation tout au long de la vie)
- Formation des formateurs (préparer les enseignants aux évolutions des publics accueillis)

2. Développement économique

- Transfert et innovation appuyés sur la Recherche (dynamiser l'économie par le lien avec la recherche et renforcer la présence de la recherche sur les territoires)
- Qualification des salariés (participer à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)

3. Mutualisation

- Outils ou supports mutualisés (optimiser les moyens technologiques de formation et/ou de recherche et transfert)
- Compétences (mettre en relation les compétences des équipes pédagogiques de manière à répondre collectivement aux besoins de la société et de l'économie)
- Connaissances (favoriser les interactions entre équipes)

4. Montage et gestion de projets

- Elaboration de projets communs en phase avec les objectifs (renforcer la cohérence des réponses apportées sur des champs de métiers ou sur des territoires)
- Recherche de financements (optimiser les financements)

5. Observatoire des métiers, des territoires et de l'insertion professionnelle (en collaboration avec les organismes qui travaillent sur ce sujet). (constituer un outil apportant un éclairage dans un secteur professionnel ou sur un territoire)

3 - Démarche et méthode

Les premiers domaines sur lesquels la démarche est engagée sont les suivants :

- domaine informatique avec les départements : Informatique, R&T, SRC (Blagnac, Castres, Tarbes, Toulouse, Rodez) ;
- domaine mécanique avec les départements : GMP, GIM, QLIO (tous les IUT de Midi-Pyrénées) ;
- domaine gestion avec les départements : GEA (Auch, Tarbes, Toulouse, Rodez) ;
- domaine commerce avec les départements : TC (Castres, Figeac, Tarbes, Toulouse) ;
- domaine chimie avec les départements : chimie (IUT A) ;
- domaine génie civil avec les départements : Génie Civil (Toulouse, Tarbes (en projet)).

La démarche proposée pour la construction de plateformes de compétences à dimension régionale dans ces domaines est la suivante :

1 - Réunion des chefs de département des IUT de Midi-Pyrénées par domaine.

L'objet de cette première réunion :

- présentation du projet et des objectifs de la plateforme ;
- recensement de l'offre de formation (STS, DUT) du domaine dans la région ;
- identification des partenaires de formations (lycées, autres structures) dans la région ;
- identification des partenaires professionnels dans la région ;
- identification des organismes de recherche et transfert de technologie en interaction avec le secteur de formation ;
- identification des partenaires de formation (amont, aval, latéral) en interaction avec le secteur de formation.

2 - Réunions chefs de département + représentants des lycées et autres structures du domaine

- présentation du projet et des objectifs de la plateforme ;
- Etat des lieux :
 - o de l'offre de formation dans le domaine ;
 - o des compétences des différents opérateurs ;
 - o des plateformes techniques (équipements) des différents opérateurs ;
- Etat des lieux des partenariats existants (IUT-Lycées et autres structures)
- Etat des lieux des partenaires professionnels (organisations professionnelles) sur le territoire de la région
- Etat des lieux des organismes de recherche et transfert de technologie en interaction avec le secteur de formation ;
- Etat des lieux des partenaires de formation (amont, aval, latéral) en interaction avec le secteur de formation ;
- Définition des projets de partenariats à mettre en œuvre (feuille de route année 1).

Pour chaque plateforme de compétences, il sera nécessaire de définir à terme :

- Un comité de pilotage constitué :
 - o d'un représentant de chacun des opérateurs impliqués ;
 - o d'un représentant de chaque organisation du milieu économique, du territoire, de la formation et de la recherche qui est susceptible d'interagir avec les objectifs de la plateforme ;

Ce comité aura pour mission d'approuver la liste des projets d'actions et d'analyser les propositions qui seront faites par les groupes opérationnels.

- des groupes opérationnels constitués des acteurs de terrains qui assureront la conduite et la réalisation des projets.

De manière à formaliser ces plateformes, des conventions seront établies avec l'ensemble des acteurs impliqués dans cette démarche.